

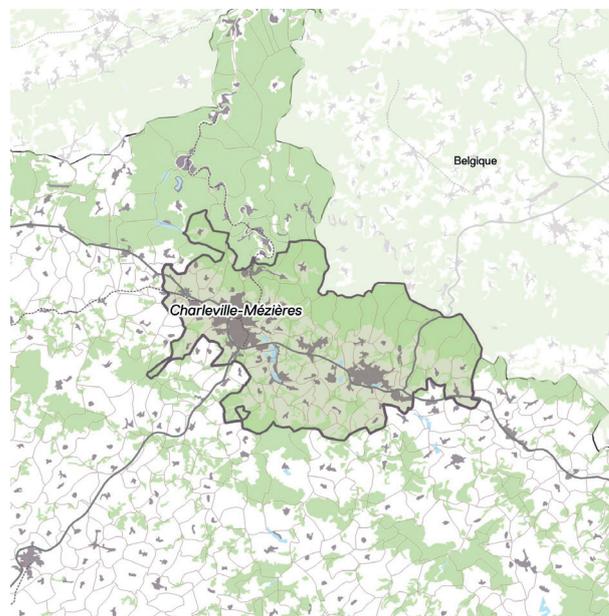
Communauté d'agglomération Ardenne Métropole

Portrait d'agglomération

DATES CLÉS

- 1^{er} janvier 2014 : création
- Président : Boris Ravignon

	Population	Nombre de communes	Superficie (km ²)
Ardenne Métropole	127 731	61	570 km ²
Aires urbaines	319 059 (2013)	232	2 382,9
Sedan+Charleville-Mézières	137 831	122	



ADEUS
Sources : IGN Geofla 2016 ;
Réalisation : ADEUS, mars 2017

Périmètres
— limite d'agglomération — autoroute
— commune — voie ferrée

COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARDENNE MÉTROPOLE

Compétences obligatoires

1. En matière de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt économique ; actions de développement économique d'intérêt communautaire.
2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité.
3. En matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4. En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Compétences optionnelles

- A. Assainissement
- B. Eau
- C. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- D. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Compétences supplémentaires

- Politique et action culturelles d'intérêt communautaire
- Politique et action sportives d'intérêt communautaire
- Politique, équipements et action, d'intérêt communautaire, en matière de cadre de vie, d'environnement et d'énergie

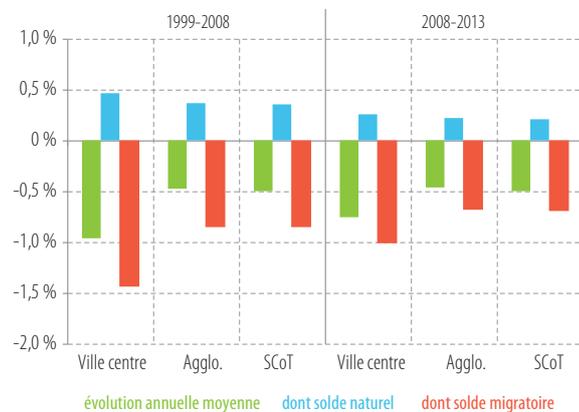
- Politique, équipements et action, d'intérêt communautaire, en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de transfert de technologie
- Politique, équipements et action, d'intérêt communautaire, en matière de santé
- Infrastructures, réseaux et services de communications électroniques dans les conditions de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales
- Abris destinés à protéger les usagers des services de transport public urbain de personnes contre les intempéries
- Compétence relative à la défense contre les inondations et contre la mer
- Études et actions d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et de confortement de leurs berges, dans le cadre d'un programme global, d'intérêt communautaire
- Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, dans le cadre du schéma départemental, d'intérêt communautaire.

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

Les dynamiques démographiques ville-centre/EPCI/SCoT.

Dépression démographique marquée sur la période 1999/2013.

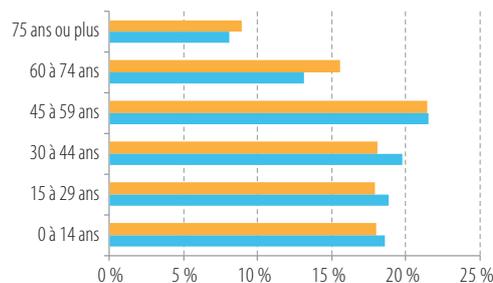
source : INSEE



Ardenne Métropole connaît une perte importante de sa population (-8 700 habitants) sur la période observée (1999-2013). Le solde naturel reste positif malgré une décroissance continue observée depuis 1999. A contrario, le solde migratoire affiche des valeurs négatives depuis 1999. En observant la tendance de ce solde migratoire, une inversion s'amorce peut-être, notamment dans le péri-urbain, où un tassement du phénomène est envisageable à l'horizon 2040-2050. En revanche, le solde naturel affiche une tendance à la baisse due à un vieillissement de la population. En effet, les plus de 60 ans sont en nette progression, à l'inverse des moins de 30 ans qui quittent le territoire pour poursuivre leurs études supérieures. **La création du campus universitaire des Ardennes qui ouvrira en septembre 2019, a pour objet de renforcer l'offre de formation en enseignement supérieur de BAC + 2 à BAC + 5, et vise à enrayer le solde migratoire négatif à moyen terme.**

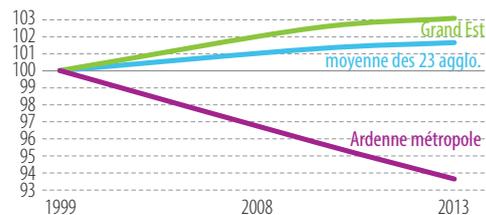
Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges en 2008 et en 2013. Une tendance nette au vieillissement.

source : INSEE



Évolution comparée de la population

source : INSEE



REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

Un niveau de vie qui reste inférieur à la moyenne même si les écarts se réduisent

	CA Ardenne Métropole	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	21 252 €	-	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	-	-	55 %

source : DGI

	CA Ardenne Métropole	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	12,3 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,43 (à vérifier)	0,42 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole enregistre un revenu moyen par foyer fiscal nettement inférieur à la moyenne des 23 agglomérations du Grand Est (-4 117 €). La présence d'une population, en moyenne moins diplômée et occupant des emplois peu qualifiés explique ces niveaux de rémunération plus faibles.

La part de population couverte par le RSA suit également cette logique avec un taux de près de 12,3 %.

IDH4 en cours de vérification (icm semble élevé au regard des éléments de comparaison observés sur le département des Ardennes 117,1).

HABITAT ET CONSTRUCTION

Une hausse récente du nombre de constructions avec une reprise de la promotion immobilière privée et des incitations supplémentaires permises par la loi Pinel

Construction neuve

sources : INSEE, Sit@del2

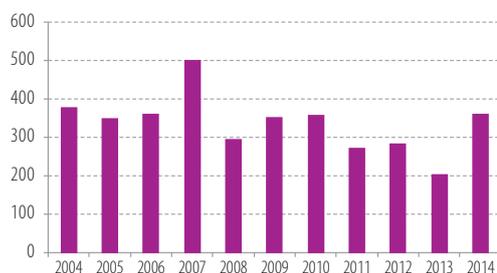
CA Ardenne Métropole	
Moyenne 2005-2009	372
Moyenne 2010-2014	297
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
CU Grand Reims	6,5 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

La dynamique de construction de logements reflète une évolution démographique négative observée sur le territoire (6,5 % de logements construits pour 100 ménages). **Malgré tout**, le nombre de constructions de logements en 2014 (362 logements) était supérieur à la moyenne observée sur 10 ans et particulièrement sur les deux villes centres, Charleville-Mézières et Sedan. Le taux de vacance est similaire à celui enregistré en moyenne sur les 23 intercommunalités du Grand Est. Une légère distension du marché immobilier s'entrevoit.

A l'image du territoire rémois, le statut d'occupation en parc social est supérieur à la moyenne observée sur les 23 intercommunalités du Grand Est.

Évolution de la construction neuve

source : INSEE



Évolution de la vacance - (sources : INSEE, Sit@del2)

CA Ardenne Métropole		Moyenne des 23 aggro.	
2008	2013	2008	2013
7,3 %	8,4 %	7,1 %	8,4 %

LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Des échanges transfrontaliers encore à développer

Migrations résidentielles en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Intercommunalités	Flux entrant	Flux sortant
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	7,2 %	2,8 %
CC des Portes du Luxembourg	4,7 %	2,2 %
CU du Grand Reims	1 %	1,3 %
Métropole du Grand Paris	-	0,6 %
CC du Pays Réthelois	0,8 %	0,4 %

A l'inverse des autres agglomérations transfrontalières du Grand Est, le territoire d'Ardenne Métropole enregistre peu de migrations pendulaires à destination de la Belgique (1 % d'actifs, là où Longwy ou Thionville en enregistrent entre 20 et 30 % avec ses pays frontaliers). Le phénomène est principalement dû à une dynamique économique différente des Ardennes belges, plutôt spécialisées dans l'économie touristique et résidentielle, à la différence des frontières luxembourgeoises et allemandes.

Les principaux échanges d'actifs ou de résidents s'opèrent avec ses territoires voisins (plateau d'Ardenne, Portes du Luxembourg) ou le pôle économique le plus proche, Reims.

Navettes domicile-travail en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Intercommunalités	Flux entrant	Flux sortant
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	12,7 %	9,7 %
CC des Portes du Luxembourg	12,5 %	9,7 %
CU du Grand Reims	7,8 %	12,7 %
Métropole Grand Paris	3,2 %	3,3 %
CC de l'Argonne Ardennaise	1,7 %	3,1 %
Métropole Européenne de Lille	-	2,2 %

La part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire Ardenne Métropole est très élevée au regard de la moyenne observée sur les 23 principales intercommunalités du Grand Est (76 %) et des agglomérations transfrontalières (40 % pour Thionville, 46 % pour Forbach, 44 % pour Saint-Louis).

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

CA Ardenne Métropole	Moyenne des 23 agglomérations
88,2 %	76 %

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Une dynamique fortement impactée par la désindustrialisation de la France

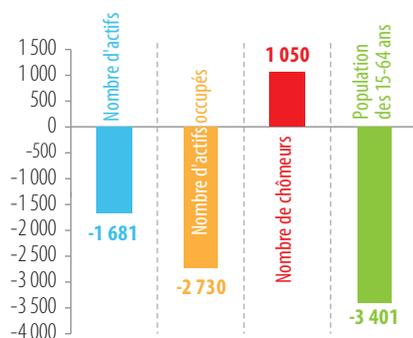
		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	CA Ardenne Métropole	67,9 %	56,9 %	16,2 %
	Moyenne des 23 agglo.	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	CA Ardenne Métropole	68,6 %	55,9 %	18,5 %
	Moyenne des 23 agglo.	71,2 %	60,3 %	15,4 %

source : INSEE

Le taux d'activité et d'emploi d'Ardenne Métropole est nettement inférieur au 23 intercommunalités du Grand Est. Le taux de chômage est lui aussi très élevé (18,5 % en 2013). Le territoire, déjà marqué par une vague de destruction d'emplois dans le secteur industriel a davantage souffert des effets de la crise de 2008. Son secteur tertiaire, insuffisamment développé, n'a pu limiter la chute du nombre d'emplois.

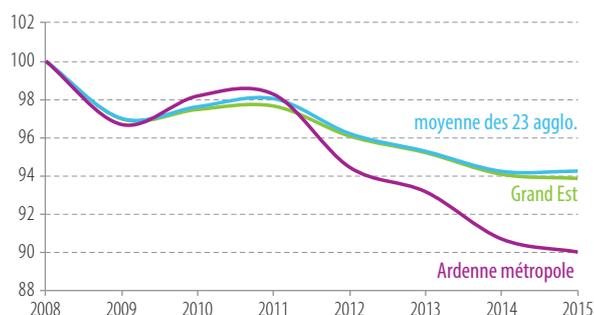
Afin de contrer ce contexte socio-économique défavorable, des dispositifs d'accompagnement et aides aux entreprises ont été mis en place, financés par l'Etat et le Département des Ardennes.

Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008)

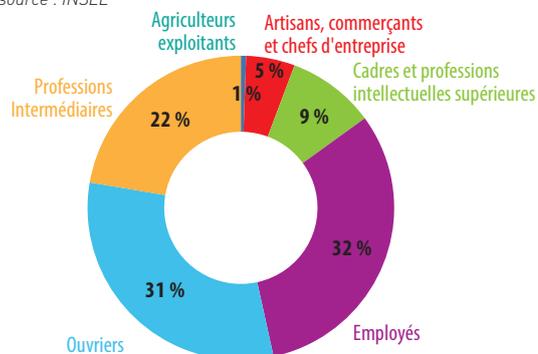
source : ACOSS



Une économie dépendante de son activité industrielle encore très puissante et en cours de diversification

Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



L'activité industrielle encore très puissante sur le territoire d'Ardenne Métropole explique une proportion d'ouvriers et d'employés importante. Le niveau de qualification modeste observé sur le territoire, sans doute dû à une offre dans l'enseignement supérieur insuffisante, explique la plus faible présence de cadres sur le bassin économique carolomacérien.

La présence de l'antenne du pôle de compétitivité Materialia, basé à Charleville-Mézières inscrit une volonté de soutenir la recherche autour des savoir-faire industriels du territoire (fonderie et transformation des matériaux).

La part des emplois métropolitains est relativement faible (17 %) au regard des agglomérations de taille comparable.

Part de l'emploi présentiel

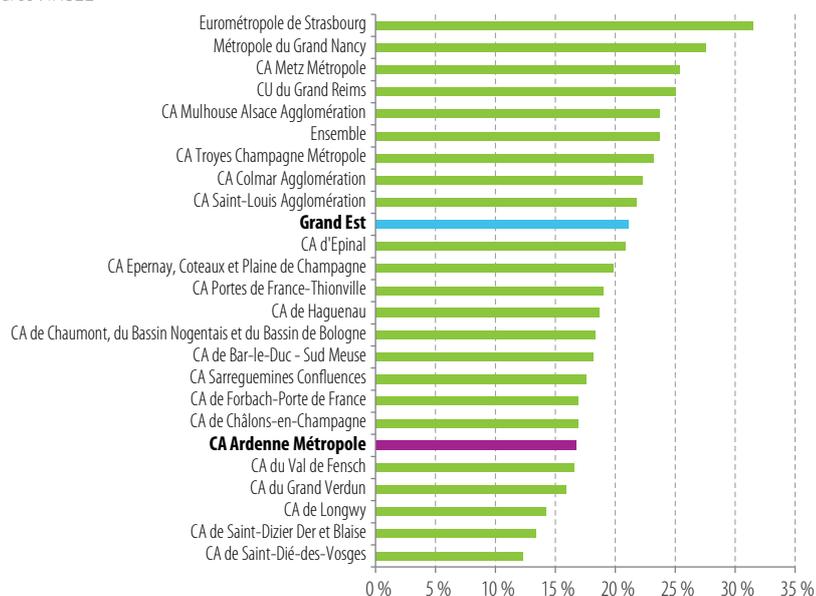
source : INSEE

Année	CA Ardenne Métropole	Moyenne des 23 agglomérations
2008	67,2 %	67,4 %
2013	69,4 %	68,7 %

L'emploi présentiel s'inscrit globalement sur les mêmes tendances que celles observées sur les 23 intercommunalités du Grand Est, l'appareil productif industriel n'étant plus si puissant qu'auparavant.

Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

Etat des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètre,...) et autres documents définissant la ou les stratégies territoriales.

Documents cadres :

- **SCoT** : il ne recouvrait que partiellement le territoire d'Ardenne Métropole en décembre 2016. La proposition de périmètre sera arrêtée au premier semestre 2017.
- **PLUi** : décision défavorable en mars 2017 des communes pour le transfert de la compétence à Ardenne Métropole.
- **PLH et PDU** : élaborés précédemment à l'échelle de Cœur d'Ardenne- un des intercommunalités fusionnant pour créer Ardenne Métropole-, ils seront produits conjointement avec l'aide de l'agence d'urbanisme de la région de Reims à laquelle Ardenne Métropole adhère en 2017.
- **Plan Climat Energie** réalisé conjointement par Cœur d'Ardenne et la ville de Sedan avant la fusion en 2013. Mise à l'agenda du PCAET sur la période 2018/2020.

Documents définissant la stratégie territoriale :

- **Projet de territoire d'Ardenne Métropole** approuvé le 26 mai 2015 et décliné selon 4 axes de progrès et consultable sur www.ardenne-metropole.fr/Connaitre-l-Agglo/Le-projet-de-territoire
- **Contribution au SRDEII réalisée en juin 2016** par enjeu, orientations stratégiques et plan d'actions consultable sur www.ardenne-metropole.fr/Developpement-economique/SRDEII-Contribution-Ardenne-Metropole
- **Contribution au SRADDET** rédigée et en phase de concertation

Quelle est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

La situation géographique d'Ardenne Métropole sur l'axe Mer du Nord /Méditerranée et en porte d'entrée du Grand Est sur le Bénélux, région européenne au plus haut niveau de produit intérieur par habitant crée une rente de situation insuffisamment exploitée aujourd'hui.

Mais la livraison en 2017 de l'autoroute gratuite A304 nouvel axe lourd de transport routier Nord/Sud qui viendra compléter l'A31 désormais saturée, la recherche de complémentarités interterritoriales sur l'industrie par le renforcement de la vallée des matériaux avec la Lorraine (Metz Métropole) créent un faisceau d'opportunités à transformer en projets concrets de développement.

Aussi Ardenne Métropole souhaite renforcer la coopération interterritoriale et interinstitutionnelle, et sa présence sur les radars de l'action publique locale:

- **en s'outillant en ingénierie publique** par son adhésion à l'Agence d'urbanisme de la région de Reims, et la création d'une mission « coopération et mutualisation » au sein des services communautaires ;

- **en rompant avec une position de quasi insularité** par l'adhésion à la mission opérationnelle transfrontalière, et à l'institut de la Grande Région ;
- **en développant son réseau de partenariats** par la création d'un incubateur Rimbaud Tech basé à Charleville et fonctionnant en réseau avec l'incubateur régional SEMIA, et l'association à la vallée des matériaux ;
- **en renforçant ses fonctions métropolitaines** par la création d'un campus universitaire qui ouvrira à la rentrée 2019, et le renforcement du tertiaire public par la création du quartier d'affaires européen Terciarys au droit de la gare TGV de Charleville.

Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économiques ? Offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire...

Plus encore que d'autres territoires de notre nouvelle région, le développement futur d'Ardenne Métropole dépend de notre capacité à innover :

- innover et faire innover dans les activités industrielles traditionnelles de mise en œuvre des matériaux avec la création de Platinum 3D ;
- innover dans l'accueil d'activités tertiaires, aujourd'hui peu présentes, grâce à la conjonction d'une offre immobilière attractive, aisément accessible, et à la présence d'une main d'œuvre qualifiée ;
- innover en accompagnant, de manière volontariste, le développement d'une économie résidentielle notamment touristique ;
- innover par le développement d'un campus universitaire destiné à fédérer les institutions d'enseignement déjà présentes et à permettre la création de nouvelles filières de formation ;
- innover pour constituer avec nos voisins belges et luxembourgeois un véritable espace de vie et de prospérité qui souffre encore aujourd'hui des anciennes frontières.

Pour suivre chacune de ces orientations, Ardenne Métropole s'est déjà dotée de moyens d'intervention (office du tourisme communautaire, agence de développement économique, régime d'aides aux entreprises, pépinière d'entreprises...), y travaille actuellement (incubateur, réorganisation des actions dans le domaine de l'emploi...) ou bien poursuit encore ses réflexions.

La feuille de route du développement économique territorial se décline en 8 orientations :

1. aider à la création et à la croissance des entreprises avec la création de l'incubateur Rimbaud Tech pour permettre aux entreprises à fort potentiel ou innovantes de croître ;
2. développer, accompagner, et ancrer la tertiarisation de l'économie avec la création de programmes immobiliers tertiaires par requalification de friches urbaines, et accompagner les valorisations permises par l'arrivée de l'autoroute gratuite A304 ;

3. réaliser la première tranche du campus universitaire ;
4. faire reconnaître et labelliser les pôles de compétences et de références de l'économie d'Ardenne Métropole ;
5. renforcer l'attractivité résidentielle d'Ardenne Métropole ;
6. préserver et développer le potentiel agricole du territoire ;
7. faire d'Ardenne Métropole la porte d'entrée de la Région Grand Est vers la Belgique et les Pays Bas ;
8. mettre en place et pérenniser les moyens d'accompagnement en matière d'attractivité et de création d'emploi.

Ces huit orientations se déclinent en 24 mesures reprises dans la contribution d'Ardenne Métropole au SRDEII et consultable avec le lien www.ardenne-metropole.fr/Developpement-economique/SRDEII-Contribution-Ardenne-Metropole

Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle ? Urbanisme, habitat, transports, grands équipements culturels et sportifs, environnement...

Ardenne Métropole souhaite renforcer ses fonctions métropolitaines pour accroître son attractivité touristique et résidentielle, conforter et diversifier son activité industrielle, et développer le secteur tertiaire.

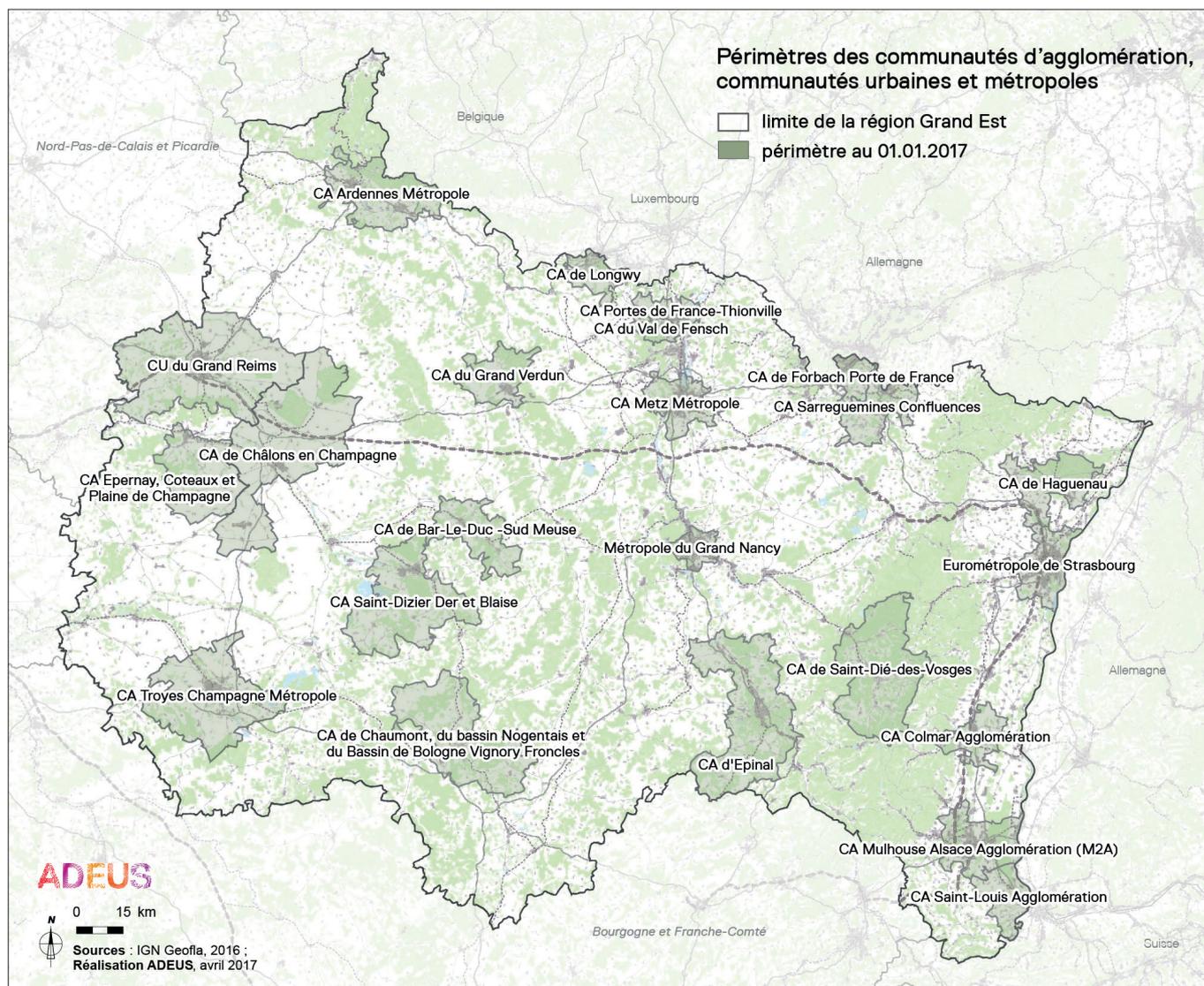
En matière d'habitat, l'attractivité et la qualité résidentielle sont le fer de lance d'Ardenne Métropole qui souhaite mettre en œuvre des solutions innovantes et mutualisées :

- Valoriser la qualité de vie sur le territoire en renforçant l'accessibilité aux services innovants et de proximité.
- Développer une offre immobilière locative haut de gamme pour les CSP+ renforcée par l'éligibilité de Charleville Mézières au dispositif de défiscalisation de la loi PINEL.
- Créer les conditions préalables pour rendre possible la silver economy.
- Donner les moyens à la population sur tout le territoire d'accéder à une offre de santé de qualité et de proximité.
- Renforcer l'accessibilité et l'éveil à la culture au patrimoine, aux sports et aux loisirs avec les équipements d'Ardenne Métropole et des événements de forte notoriété comme le festival cabaret vert, premier festival pop rock du Grand Est ou le festival mondial des marionnettes.
- Renforcer et promouvoir des solutions de mobilité durable avec le déploiement en 2017 de 149 bornes de recharge de véhicules électriques.
- Réouvrir la ligne de transport ferroviaire Charleville/Bruxelles (cf plus avant).
- Favoriser l'émergence d'une véritable filière « énergie » en s'appuyant notamment la production décentralisée d'énergie (éolien, méthanisation, hydraulique).
- Faire d'Ardenne Métropole un territoire de référence en matière environnementale.

QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

Les attentes de la Communauté d'Agglomération sont les suivantes :

- positionner Ardenne Métropole comme porte d'entrée du Grand Est vers le Bénélux par toutes initiatives et réalisations d'équipements que l'Etat et la Région pourrait décider en direction du Bénélux ;
- accompagner le renforcement de la pertinence du bassin de vie Nord Ardennes comme espace de cohérence territoriale ;
- reconnaître les spécificités industrielles du territoire et accompagner sa diversification ;
- accompagner le développement de l'économie résidentielle et touristique ;
- conforter et renforcer les fonctions métropolitaines du territoire notamment universitaire ;
- renforcer le maillage interinstitutionnel et interterritorial avec la Région Grand Est, les Métropoles et autres communautés d'agglomération ;
- étudier la remise en activité et exploitation de la ligne de transport ferroviaire en rétablissant les 22 kilomètres de la voie ferrée Charleville/Bruxelles.



Les « 23 agglomérations » désignent les Communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Mars 2017

Analyse et rédaction : **Amel Benchernine, AUDRR**
 Traitement statistique : **Marie Charlotte Devin, AGURAM**
 Cartographie : **Fanny Chailloux, ADEUS**
 Mise en page : **ADEUS**